



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. LAPEGUE, GIBARU, BRAYELLE, CAZALIS, DARTIGUENAVE, GARAT E., SIROT, CARRÈRE, HIQUET, LAMBERT, DARTIGUENAVE.

**Étaient absents excusés** : MM. BENESSE, DARRACQ, GARAT J-M, LARD

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 25/02/2023

Date d'affichage : 25/02/2023

Secrétaire de séance : Virginie VAN PEVENAGE

Délibération n° 2023\_02\_27\_D01

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR REMPLACEMENT CHAUDIERE AU FIOUL DE L'ECOLE PRIMAIRE – ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2021\_03\_11\_D12**

Rapporteur : Mr le Maire

La commune de Saint-Martin-de-Hinx a fait réaliser par le SYDEC de 2013 à 2015 un diagnostic énergétique de ses bâtiments communaux.

Le rapport C.O.E. « Conseil en Orientation Energétique » a mis en avant des axes d'amélioration afin de diminuer la consommation des bâtiments communaux et les dépenses liées.

Une première rénovation thermique de l'école primaire a été réalisée de 2017 à 2019, pour une somme de 26 079,44 € HT (Changement des menuiseries + éclairage LED dans 4 salles).

Une deuxième rénovation énergétique a été réalisée de 2020 à 2021, pour une somme de 34 108,00 € HT (éclairage LED dans tous les bâtiments communaux).

La souscription à l'autoconsommation collective grâce à la centrale photovoltaïque installée sur la salle Pierre DEVERT permet désormais de consommer notre électricité



sur tous nos bâtiments publics dont l'école primaire. Donc technologie utilisant l'électricité comme énergie est préférable.

L'audit énergétique de l'école primaire, réalisé en 2023 par HTM, préconise le changement de la chaudière à fioul car celle-ci est responsable de 82 % des consommations énergétiques.

La municipalité souhaite continuer la rénovation énergétique du groupe scolaire en changeant la chaudière à fioul (1978) énergivore et couteuse, par une pompe à chaleur Air/Eau comme préconisé dans le C.O.E et l'audit énergétique.

Mr le Maire, présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant dont le coût estimatif des travaux s'élève à la somme de 79 403 € HT :

Dépense totale HT prévisionnelle			79 403 €
Aides demandées			
Intitulé des aides sollicitées	Dépenses HT	Taux	Montant de la subvention demandée
DSIL sollicitée	79 403 €	60 %	47 641 €
CRTE Département	79 403 €	17,58 %	13 962 €
Fonds propres	79 403 €	22,42 %	17 800 €
TOTAL PLAN DE FINANCEMENT			79 403 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré DECIDE, à 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- De prévoir le changement de la chaudière durant l'année 2023 ;
- De solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.*

**Fait et délibéré les jours, mois et ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,  
Alexandre LAPEGUE,**

**le secrétaire de séance,  
Virginie VAN PEVENAGE.**

